

« Pratiques de la généalogie en Pays Basque »

Le recensement

www.geneoweb.org

contact@geneoweb.org

Le Recensement

Introduction

Le mot vient du latin *recensere* "passer en revue, énumérer".

Les recensements existent depuis longtemps car ils ont toujours servi ceux qui gouvernaient. Les sumériens, les égyptiens, les chinois, les romains recensaient. L'objectif de ces recensements était le plus souvent fiscal (pour payer l'impôt) ou militaire. Les recensements servent aujourd'hui à la prévision économique et statistique.

Ancien régime

Quelques essais de recensements nationaux furent tentés par différents Rois mais les résultats furent de qualités diverses. Certains étaient très complets, d'autres partiels.

Ce sont surtout les dénombrements de feux (le recensement du nombre de foyers sans le détail des personnes qui composent ce foyer) qui prévalent et ils sont essentiellement statistiques.

Exemples de recensements anciens

Recensements régionaux

Le "**Dénombrement des feux de la province de Béarn**, dressé par ordre de Gaston Phébus contenant le nom des maisons classées par paroisses et par baillages" dressé en 1385 et déposé par les AD à Pau. (Série E, cote E306 – fonds " Famille royale de Navarre, Béarn").

Recensements militaires

Souvent établis en temps de guerre, ils étaient variés selon les objectifs à atteindre.

Le **rôle des hommes propres au service militaire**, de 1549 à 1551 (AD64, cote E 575) donne la liste nominative des hommes aptes à porter les armes. Ce recensement avait été ordonné par Henri II.

Impôts

Ce ne sont pas des recensements à proprement parler mais les rôles d'impôts sont à étudier avec soin car ils donnent la liste par maison des redevances pour l'impôt. Pour ne citer que quelques exemple :

- ▶ Les terriers : redevances dues au seigneur : dans les fonds des communes.
- ▶ La taille : rôles établis par communes (série E, communes et territoires), dans le fonds des archives communales archives antérieures à 1790, série C, fonds des Etats de Navarre (1758-1759). Rôle de la taille d'Amorots (cote E 2154 numérisé)
- ▶ La Capitation : en série C, intendance d'Auch et de Pau, communes : rôle de la capitation de Bayonne de 1774.

Recensements divers

Nous ne citerons que quelques exemples car ils sont nombreux, il vous appartiendra de les découvrir en effectuant des recherches sur le site des AD64

- ▶ Assemblées paroissiales des maîtres de maison que l'on trouve chez les notaires.

- ▶ Relevé des déclarations de **terres " agrières "** faites par les habitants du pays d'Ostabaret, et situées dans les paroisses de Hosta, Ibarre, Saint - Just, Bunus, Ibarrolle, Cibits, Larceveau, Arros, Asme, Ostabat, Arhansus et Juxue. 1688-1783 (Cote E 2348, numérisé).
- ▶ Déclaration de biens des habitants de la commune d'Ayherre (cote E 2181, numérisé).

Le recensement de Bayonne (1730)

Recensement à but financier exécuté pour dresser la liste des personnes imposables. Hector Iglesias en a fait la transcription dans le cadre de sa thèse de doctorat dirigée par Jean-Baptiste Orpustan en 2000.

Voir notre article sur www.geneoweb.org

Période Moderne

Une loi est votée en 1791 fondant les recensements modernes. Le recensement de 1801 est préparé par Lucien Bonaparte (loi du 28 pluviôse an VIII).

En 1822 on décida qu'ils seraient établis tous les 5 ans pour les années terminées par 1 et par 6 et ce à partir de 1826.

Mais c'est en 1836 que les recensements deviennent véritablement intéressants pour le généalogiste.

Ce recensement quinquennal va perdurer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. A partir de là ils ont lieu à des intervalles irréguliers (1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999) pour reprendre régulièrement en 2004.

Les noms ne sont pas classés par ordre alphabétique et il n'y a pas de tables ni d'index. Ils sont classés suivant un ordre topographique, par quartier, par rues, par maisons ou hameaux (suivant le chemin de l'agent recenseur). Pour connaître les informations que vous pourrez trouver dans les recensements des différentes années, il faut se reporter au tableau de Gildas Bernard (voir www.geneoweb.org).

Où les trouver : lieux de conservation

A la Mairie

Aux Archives départementales à Pau

En série M

Cette série M "Administration générale et économie" est particulièrement déficitaire à cause de l'incendie de 1908. Les recensements sont classés en sous-série 6M "Population, affaires économiques, statistiques".

En E dépôt : pour les communes béarnaises qui ont déposé leurs fonds.

A Bayonne au Pôle d'archives

Les fonds déposés par les communes du Pays Basque peuvent contenir des recensements, cela dépend des communes. Certaines ont déposé la totalité, d'autres partiellement, d'autres rien.

Il faut faire une recherche sur le site des AD64 :

soit en allant dans la rubrique "Archives communales" et en cherchant par commune ;

soit en tapant le mot clé recensement ou liste nominative ou dénombrement dans le formulaire de recherche simple.

Ces fonds ne sont pas numérisés et doivent être consultés sur place à Bayonne.

Gen&O a établi la liste des communes qui ont déposé leurs recensements aux Archives départementales. Vous la trouverez sur le site internet <http://www.geneoweb.org/Les-recensements-aux-Archives>

Intérêt

Le recensement peut-être utile pour débloquer certaines situations difficiles :

On ne connaît pas le lieu de naissance

Chercher en priorité dans les recensements de 1872 et 1876, puis 1906 à 1936.

La mère célibataire

Un recensement peut aussi permettre de retrouver un lieu de naissance pour une mère célibataire. En partant de l'hypothèse que celle-ci réside dans la commune de naissance de son enfant, cherchez le recensement. Vous trouverez sa commune de naissance dans les recensements de 1872 et 1876 et pour les plus récents de 1906 à 1936.

Un émigré

Un membre de la famille peut être indiqué comme vivant à l'étranger, aux Amériques ou plus précisément à Montevideo ou à Buenos Aires.

Un ancêtre "mobile"

Fonctionnaire, artisans, commerçants sont parfois difficiles à retrouver. Non seulement vous pourrez y trouver la liste des enfants du ménage avec indication de leur commune de naissance mais ces dernières seront aussi indiquées pour les parents. Consultez le recensement immédiatement après la naissance d'un enfant dont vous avez connaissance. (exemple, un enfant né en 1901, consultez le recensement de 1906).

Un ancêtre étranger

Les recensements de 1851, 1886 à 1901 indiquent la nationalité, 1872, 1876 et 1906 à 1936 indiquent un lieu de naissance précis.

Un témoin

Un témoin avec un lien familial, mentionné comme cousin mais dont vous ne trouvez pas trace car dans l'acte en votre possession, rien n'indique son lieu de naissance, vous n'avez que son lieu de résidence.

Dans tous les cas, le recensement sera utile pour deux types d'études :

l'histoire d'une commune

la généalogie descendante

Rappel important

Toutes les informations révélées par les listes nominatives du recensement doivent être vérifiées en les recoupant avec d'autres documents comme l'état civil. Les âges ne sont pas toujours exacts, les prénoms non plus. Certaines personnes peuvent avoir été oubliées. Ne vous faites pas cas de l'orthographe des noms, elle a été fixée tardivement.

Documents utiles

Tableau : Renseignements d'ordre individuel donnés par les listes nominatives des recensements de 1836 à 1968

Extrait du livre de G. Bernard "Guide des recherches sur l'histoire des familles"

Vous le trouverez sur le site internet de Gen&O <http://www.geneoweb.org/Les-recensements-aux-Archives>

Quelques rappels pour bien consolider sa généalogie.

La généalogie a pour objectif de prouver les liens de parenté entre des personnes.

Les trois actes de base, à chercher en priorité sont :

- l'acte de naissance ;
- l'acte de mariage ;
- l'acte de décès.

Il est important de lire la totalité des actes.

- On peut trouver un lieu de naissance, le nom d'une maison n'importe où dans l'acte qui fera progresser dans la recherche.
- Les actes de mariage, même longs, peuvent révéler une dispense de publication de bans et amener d'autres questionnement, ou la reconnaissance d'un enfant.
- Les témoins sont importants. Dès qu'on aborde l'Ancien Régime on notera soigneusement les parrains et marraines

Pour le XIX^e il est capital de trouver l'acte ou au moins la date et le lieu de décès.

Muni de ces informations, il faut chercher les **mutations par décès** (voir notre article sur www.geneoweb.org).

La date et le lieu de naissance permettra une recherche dans les **registres matricules**. (Pour les garçons, nés à partir de 1839, classe 1859).

En résumé les sources prioritaires sont dans l'ordre :

- ▶ L'état civil
- ▶ La mutation par décès
- ▶ Le registre matricule

Les actes issus de ces fonds devant être systématiquement trouvés pour chaque ancêtre.

Défauts de dates et de lieux seront à trouver en s'aidant des **recensements**.

Pour un couple donné, il faut chercher tous les enfants. Là le croisement "état civil" et "mutation par décès" est capital. Il faut s'appuyer également sur les recensements pour retrouver un ancêtre égaré (une mère, partie finir sa vie chez le fils cadet qui a lui-même quitté le village natal pour faire sa vie dans une autre commune).

Pour éviter de s'éparpiller, il vaut mieux travailler par cellules. Une cellule = un couple et ses enfants. Epuiser les sources pour cette cellule avant de repartir sur une autre (un des enfant du couple ou les parents du couple que vous venez d'étudier).